

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 septembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

-----

**2018 DGRI 43** Subvention (2 500 euros) à l'association Kolnoah pour son projet « Regards croisés - Cycle de films co-produits par la France et Israël ».

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la l'association Kolnoah, 259 rue Saint Honoré, Paris 1<sup>er</sup>

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Kolnoah, 259 rue Saint Honoré, Paris 1<sup>er</sup>, au titre de l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante de 2.500 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2018 au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**